

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 février 2025

2025 DU 29 Dénomination place Paul et Marcelle Vergara (1er).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 28 janvier 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Paul et Marcelle Vergara " à une emprise à Paris (1^{er}) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du 28 janvier 2025 ;

Considérant que la dénomination porte, à titre exceptionnel, sur une partie de la chaussée de la rue Saint-Honoré, délimitée simplement par un revêtement en pavé, en raison de sa covisibilité avec l'Oratoire du Louvre ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " place Paul et Marcelle Vergara " est attribuée à l'emprise circulaire délimitée par le revêtement en pavé située rue de l'Arbre Sec et rue Saint-Honoré, à Paris (1^{er}).

Article 2 : L'apposition d'une plaque de nom de voie ne devra introduire aucune confusion avec les rues de l'Arbre Sec et Saint-Honoré qui seules bordent des immeubles et peuvent servir à l'attribution d'adresses.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO